

## Quelques faits marquants – Centre scolaire secondaire communautaire

- 1982** L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, enchâssée dans la Constitution du Canada, énonce et protège le droit à l'instruction dans la langue de la minorité.
- 1983** Des enseignants et des parents membres de l'AFY demandent l'appui des comités scolaires des huit écoles de Whitehorse afin de mettre sur pied un programme-cadre de français à Whitehorse. Quatre comités répondent favorablement. Un sondage révèle que 67 élèves sont admissibles à l'instruction en français. L'AFY demande au ministère de l'Éducation d'instaurer le programme-cadre de français.
- 1984** Création du programme d'enseignement en français langue maternelle, appelé le programme-cadre de français, de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Trente-quatre enfants fréquentent les deux classes du programme, logées au sous-sol de l'école *Whitehorse Elementary*. Formation d'un comité scolaire composé de trois personnes.
- 1985** Extension du programme-cadre : intégration d'une maternelle à la classe de 1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup> années et ajout d'une classe de 7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup>-9<sup>e</sup> années. Cette dernière est logée à l'école G.A. Jeckell, devenue l'école secondaire Vanier.
- En octobre, l'Assemblée législative du Yukon adopte le nom École Émilie-Tremblay pour le programme-cadre.
- 1988** Le programme-cadre obtient officiellement son statut d'école à la suite de la remise au ministre de l'Éducation, Piers McDonald, d'une pétition contenant 125 signatures.
- Création de la Société des parents francophones du Yukon (SPFY) qui est parrainée par l'AFY.
- 1989** Le nombre d'inscriptions à la maternelle de l'École Émilie-Tremblay est suffisant pour créer une classe séparée pour ce niveau.
- En raison de la localisation de l'école en deux lieux et des problèmes engendrés par la cohabitation des clientèles anglophones et francophones, la SPFY étudie les obstacles entravant la mission de l'École Émilie-Tremblay et explore les options possibles pour améliorer la situation dans un document intitulé : « Rapport sur les hypothèses d'avenir de l'École Émilie-Tremblay ».

Le rapport recommande, sur la base d'un sondage et de deux consultations, l'établissement d'une école française homogène.

**1990** L'École Émilie-Tremblay devient une école homogène. L'année scolaire commence dans les locaux préfabriqués de la rue Nisutlin à Riverdale à côté de l'école élémentaire Christ the King. Le ministre de l'Éducation s'engage à rénover ces locaux vétustes qui ne constituent qu'une solution provisoire pour les francophones.

La SPFY devient le Bureau de parents franco-yukonnais (BPFY) et représente trois entités : le comité scolaire de l'École Émilie-Tremblay, La Garderie du petit cheval et l'AFY.

**1991** Des élections ont lieu pour élire des conseillers scolaires francophones. Le comité scolaire de l'École Émilie-Tremblay devient un Conseil scolaire.

Des locaux préfabriqués sont ajoutés à l'école pour accueillir le secondaire. L'absence de gymnase crée un problème majeur. Le financement de l'éducation en français demeure inadéquat. Le Conseil scolaire commence à revendiquer une nouvelle école.

**1993** Pour la première fois, l'école francophone offre la 10<sup>e</sup> année.

**1994** Le Conseil scolaire de l'École Émilie-Tremblay participe à une consultation tripartite avec le ministère du Patrimoine canadien et le ministère de l'Éducation du Yukon au sujet des besoins de la communauté en matière d'éducation.

On ajoute la 11<sup>e</sup> année aux services de l'École Émilie-Tremblay.

Les gouvernements fédéral et territorial s'engagent à financer la construction d'une nouvelle école pour les francophones.

**1995** On ajoute la 12<sup>e</sup> année aux services de l'École Émilie-Tremblay.

**1996** L'École Émilie-Tremblay décerne son premier diplôme d'études secondaires en juin.

Le nouvel édifice abritant l'École Émilie-Tremblay ouvre ses portes sur la promenade Falcon en septembre. Construite pour recevoir 250 élèves, l'école francophone en accueille un peu plus de cent.

La Commission scolaire francophone du Yukon n<sup>o</sup>23 est créée, première et unique commission scolaire à ce jour au Yukon. La première direction générale/secrétaire-trésorier est embauchée.

La première entente de contribution entre le ministère de l'Éducation et la CSFY n<sup>o</sup>23 est signée.

**1999** Le nombre d'inscriptions à l'École Émilie-Tremblay est de 110.

**2004** Le nombre d'inscriptions à l'École Émilie-Tremblay est de 125.

**2006** Dépôt du rapport final Landry/Johnson pour la conceptualisation et la mise en œuvre du programme d'enseignement secondaire en français de l'École Émilie-Tremblay.

Des fonds du fédéral et du territorial sont alloués afin de mettre sur pied un projet-pilote nommé « Académie Parhémie » pour les élèves du secondaire.

**2007** Près de 150 élèves sont inscrits à l'École Émilie-Tremblay et à l'Académie Parhémie.

Une consultation est lancée afin d'évaluer les différentes avenues à explorer pour répondre aux besoins d'espace du secondaire, car l'école commence à se faire petite. L'idée de centre scolaire communautaire est explorée.

**2008** L'École Émilie-Tremblay et l'Académie Parhémie ont plus de 160 élèves.

**2009** L'École Émilie-Tremblay et l'Académie Parhémie accueillent environ 170 élèves.

Un recours judiciaire est déposé en février 2009 contre le gouvernement du Yukon afin d'obtenir l'application de la pleine gestion scolaire.

**2010** Le procès devant l'honorable juge Ouellette qui oppose la CSFY au gouvernement du Yukon débute le 18 mai et se poursuivra jusqu'au 27 janvier 2011.

La localisation du secondaire devient un dossier prioritaire. La CSFY veut obtenir un bâtiment distinct pour le programme.

185 élèves sont inscrits dans les écoles de la CSFY.

**2011** Le 26 juillet, l'honorable juge Ouellette rend sa décision finale quant au procès opposant la CSFY au gouvernement du Yukon : la CSFY obtient, entre autres, la pleine gestion scolaire et la construction d'une nouvelle école secondaire francophone.

Suite à la décision finale de l'honorable juge Ouellette, le gouvernement du Yukon décide de porter la cause en appel devant l'honorable juge Groberman, qui accepte la demande en novembre.

**2012** L'honorable juge Groberman entend l'appel déposé par le gouvernement du Yukon les 5, 6 et 7 mars 2012. Cet appel vise à renverser la décision de l'honorable juge Vital O. Ouellette, qui accorde la pleine gestion scolaire à la CSFY.

206 élèves fréquentent l'École Émilie-Tremblay et l'Académie Parhémie.

**2013** Deux constructions portatives sont ajoutées à l'automne afin de combler les besoins de locaux de l'École Émilie-Tremblay.

Les programmes de la CSFY accueillent 233 élèves.

**2014** Le 11 février, la décision unanime de la Cour d'appel est venue annuler le jugement de la Cour suprême du Yukon et a ordonné un nouveau procès entre la CSFY et le gouvernement du Yukon. La CSFY se tourne alors vers la Cour suprême du Canada.

**2015** La Cour suprême du Canada rend son jugement le 14 mai et confirme le jugement de la Cour d'appel quant à l'apparence possible de partialité du juge de première instance. Elle renvoie les deux parties en Cour de première instance pour un nouveau procès.

En août, la CSFY et le gouvernement du Yukon s'entendent pour créer un comité de règlement afin de trouver des solutions négociées aux points demeurés en litige et un sous-comité pour aider à la planification et à la gestion de la construction d'une école secondaire francophone.

La CSFY accueille 244 élèves, en plus des 12 élèves inscrits à l'enseignement à domicile en français langue première.

**2016** Le gouvernement du Yukon modifie le règlement sur l'instruction en français langue première qui est sous la *Loi sur l'éducation* pour déléguer la gestion des admissions à la CSFY.

La CSFY gère, pour la première fois, ses programmes selon une formule de financement développée avec le gouvernement du Yukon.

La phase de planification pour la construction du Centre scolaire secondaire communautaire francophone est enclenchée; une demande de financement a été déposée à Patrimoine canadien au printemps pour financer les

composantes communautaires et la firme d'architectes Kobayashi & Zedda a été embauchée pour développer le design de l'école.

La CSFY adopte le nom « École Nomade » pour son programme d'enseignement à domicile en français langue première.

Une troisième classe portative est ajoutée à l'École Émilie-Tremblay.

La CSFY accueille 269 élèves en plus de 9 élèves inscrits à l'École Nomade.

**2017** En avril, le gouvernement du Yukon confirme que la nouvelle école secondaire francophone sera construite sur la réserve éducative de Riverdale.

En novembre, le gouvernement fédéral annonce qu'il investira jusqu'à 7,5 millions de dollars ce qui confirme la construction des espaces communautaires et que l'école sera un Centre scolaire secondaire communautaire francophone.

La CSFY accueille 282 élèves en plus de 15 élèves inscrits à l'École Nomade.

**2018** Décembre, une firme locale, Ketz Construction, a obtenu le contrat de conception-construction pour la construction du Centre scolaire secondaire communautaire.

297 élèves fréquentent les écoles de la CSFY.

**2019** Les travaux pour la construction du Centre scolaire débutent au printemps.

**2020** 12 mars, signature d'une entente de règlement entre la CSFY et le gouvernement du Yukon qui met fin au recours judiciaire entamé en 2009. L'entente clarifie les rôles et responsabilités de la CSFY et du ministère de l'Éducation en lien avec l'éducation en français langue première.

En mai, lors de la Journée de la francophonie yukonnaise, le nom Centre scolaire secondaire communautaire Paul-Émile-Mercier (CSSC Mercier) est dévoilé.

13 novembre, 85 élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année ont leur premier jour de classe au CSSC Mercier.

Au total, 340 élèves sont inscrits dans les écoles de la CSFY, incluant ceux de l'École Nomade.